

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Fédération Interdépartementale des MFR des Savoie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Fédération Interdépartementale des Savoie

Siège social : 25 Route de Metz – 74960 Meythet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Interdépartementale des Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 3 avril 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tél 04 77 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 380	11 380		
Immobilisations incorporelles en cours	22 769	22 769		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 821	11 736	85	350
Constructions	469 598	406 995	62 603	68 937
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	91 169	76 324	14 846	3 791
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	25 370		25 370	24 632
Prêts				
Autres	30		30	30
TOTAL I	632 137	529 204	102 933	97 740
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	236 512		236 512	434 910
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	741 154		741 154	615 515
Valeurs mobilières de placement				100 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 327 152		1 327 152	869 793
Charges constatées d'avance	31 261		31 261	7 715
TOTAL II	2 336 079		2 336 079	2 027 933
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 968 217	529 204	2 439 012	2 125 673

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	376 310	352 750
Excédent ou déficit de l'exercice	8 658	23 560
Situation nette (sous total)	384 969	376 310
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	102 972	47 867
Provisions réglementées		
TOTAL I	487 940	424 178
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	65 000	62 000
TOTAL II	65 000	62 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	28 360	37 973
TOTAL III	28 360	37 973
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 457	38 975
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	55 583	31 921
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 736 522	1 530 627
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	14 150	
TOTAL IV	1 857 712	1 601 523
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	2 439 012	2 125 673

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	311 000	311 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	168 542	41 598
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	61 130	53 826
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 000	8 000
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 613	124 037
Utilisations des fonds dédiés	7 000	
Autres produits	329	282
TOTAL I	561 614	538 743
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	247 150	230 703
Aides financières	7 000	7 000
Impôts, taxes et versements assimilés	6 417	6 026
Salaires et traitements	191 004	171 873
Charges sociales	81 887	70 271
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 593	12 318
Dotations aux provisions		2 621
Reports en fonds dédiés	10 000	22 000
Autres charges	4 536	2
TOTAL II	557 587	522 813
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 027	15 930
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 234	741
Autres intérêts et produits assimilés		1 220
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		4 076
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5 234	6 037
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	10	4
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	10	4
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 224	6 033

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	9 251	21 962
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		5 007
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		5 007
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		5 007
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	593	3 409
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	566 848	549 787
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	558 190	526 226
EXCEDENT OU DEFICIT	8 658	23 560
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES MFR
DES SAVOIE**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Fédération Départementale des Maison Familiale Rurale des SAVOIE est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 25 route de Metz – 74960 MEYTHET.

L'association a pour but :

- De mettre à disposition des Maisons Familiales Rurales des départements de Savoie, les moyens techniques, humains et financiers de mener à bien leurs missions éducatives, liées à l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant les Maison Familiale Rurale ;
- De participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel sont implantées les Maisons Familiales Rurales et de les assister afin qu'elles puissent assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'actions de formations, d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS REALISEES

La Fédération des MFR met à disposition des MFR des Savoie, les compétences de Gestion, Animation, Formation, Organisation, Communication, Informatique, Marketing, Comptabilité, Finances, et autres compétences transversales, dont elle dispose.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont constitués de bureaux et salles de réunions, équipées en audio-visuel.

La MFR s'appuie sur un effectif de 3 équivalents temps plein.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et collectivités qui financent l'activité des MFR.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

- * Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,
- * Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,
- * Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,
- * Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, Outillages, Véhicules | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La provision ci-dessous a été maintenue en attente de réalisation :

- 20.000 euro Prov/Frais de Notaire sur transfert de propriété des bâtiments de l'ASSPRO*

**ASSPRO = ASSociation des PROpriétaires des bâtiments de Meythet (FD MFR + Hangar aérodrome)*

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

Une somme de 40 000 € reste affectée en Fonds Dédiés à la poursuite des aménagements mobiliers de l'Association, ainsi qu'aux travaux de rénovation/peinture extérieures qui sont à réaliser.

Une somme de 15 000 € reste affectée en Fonds Dédiés, au remplacement de la chaudière par un mode de chauffage plus efficient et économique.

Une somme de 10 000 € a été affectée en Fonds Dédiés, au remplacement des portes des bureaux à l'étage.

Une somme de 7 000 € a été reprise suite au remplacement des Ecrans et systèmes de vidéo-projection – sonorisation, par un Ecran numérique collaboratif « tout-en-un ».

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la Fédération Départementale des MFR des Savoie ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

Elle ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La Fédération Départementale des MFR de Savoie n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>3.1</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>0</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

Fédération Départementale

MFR des Savoie

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	14	100%	25	100%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	-	0%	-	0%
Entreprises : via OPCO	-	0%	-	0%
Particuliers	-	0%	-	0%
Sous total I	14	100%	25	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	-	0%	-	0%
Etat	-	0%	-	0%
Régions	-	0%	-	0%
Autres collectivités territoriales	45	100%	45	100%
Sous total II	45	100%	45	100%
Autres organismes de formation	319	100%	313	100%
Autres ressources	-	0%	-	0%
Sous total III	319	100%	313	100%
Total des ressources	378	100%	383	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
Insertion sociale	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
Total	-	100%	-	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	352 750	23 560			376 310
Excédent ou déficit de l'exercice	23 560	(23 560)			
Situation nette	376 310				376 310
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	47 867		55 105		102 972
Provisions réglementées					
TOTAL	424 178		55 105		479 283

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

FD Inter-départementale des Savoies

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	17 973 20 000		9 613	8 360 20 000
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	37 973		9 613	28 360

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	37 973		9 613	28 360
----------------------	---------------	--	--------------	---------------

Immobilisations

FD Inter-départementale des Savoies

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	34 149		
TOTAL immobilisations incorporelles :	34 149		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	11 821		
Constructions sur sol propre	360 902		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	108 166		530
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	21 672		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	55 980		13 517
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	558 540		14 047
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	24 632		738
Prêts et autres immobilisations financières	30		
TOTAL immobilisations financières :	24 662		738
TOTAL GÉNÉRAL	617 352		14 785

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			34 149	
TOTAL immobilisations incorporelles :			34 149	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			11 821	
Constructions sur sol propre			360 902	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			108 696	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			21 672	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			69 497	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			572 588	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			25 370	
Prêts et autres immo. financières			30	
TOTAL immobilisations financières :			25 400	
TOTAL GÉNÉRAL			632 137	

Amortissements

FD Inter-départementale des Savoies

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	34 149			34 149
TOTAL immobilisations incorporelles :	34 149			34 149
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 471	266		11 736
Constructions sur sol propre	343 951	1 686		345 637
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	56 179	5 179		61 358
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	21 604	69		21 672
Mat. de bureau, informatique et mobil.	52 258	2 393		54 651
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	485 462	9 593		495 055
TOTAL GÉNÉRAL	519 612	9 593		529 204

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	266		
Constructions sur sol propre	1 686		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	5 179		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	69		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 393		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	9 593		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	9 593		

Produits à Recevoir

FD Inter-départementale des Savoies

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	3 025
Personnel	
Organismes sociaux	
État	45 000
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	48 025

Charges à Payer

FD Inter-départementale des Savoies

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 231
Dettes fiscales et sociales	1 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	5 226

Charges et Produits Constatés d'Avance

FD Inter-départementale des Savoies

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	31 261	14 150
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	31 261	14 150

État des Échéances des Créances et Dettes

FD Inter-départementale des Savoies

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 15/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	30		30
TOTAL de l'actif immobilisé :	30		30
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	236 512	236 512	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	45 000	45 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	666 850	666 850	
TOTAL de l'actif circulant :	948 362	948 362	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31 261	31 261	

TOTAL GÉNÉRAL	979 653	979 623	30
----------------------	----------------	----------------	-----------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 153	22 153		
Personnel et comptes rattachés	1 364	1 364		
Sécurité sociale et autres organismes	45 053	45 053		
Impôts sur les bénéfices	3 318	3 318		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 848	5 848		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	14 150	14 150		

TOTAL GÉNÉRAL	91 886	91 886		
----------------------	---------------	---------------	--	--